



Le PG-CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

DECEMBRE 2019 • N° 1008

Commission Paritaire n° 0521 A 05752 - ISSN 0154-7313

LES CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE 2019



Hommage à nos héros d'hier et d'aujourd'hui.

**INAUGURATION
DU MONUMENT
AUX MORTS
POUR LA FRANCE
EN OPÉRATIONS
EXTÉRIURES
AU PARC
ANDRÉ CITROËN
A PARIS**



Complémentaire santé solidaire à partir du 1^{er} novembre 2019

À partir du 1^{er} novembre 2019, la Couverture maladie universelle-complémentaire (CMU-C) sera étendue aux bénéficiaires de l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) avec la mise en place de la «Complémentaire santé solidaire» pour les soins dentaires, optiques, aides auditives, dispositifs médicaux...

Cette complémentaire va offrir une protection renforcée à tous (les soins pour lesquels le reste à charge pouvait être élevé avec l'ACS vont être désormais pris en charge à 100 %).

Elle permettra d'éviter aux bénéficiaires :

- l'avance des frais chez le médecin, le dentiste
- ou encore à l'hôpital ; les dépassements d'honoraires.

Sans participation financière pour les foyers actuellement à la CMU-C, elle implique en revanche, pour les personnes éligibles à ce jour à l'ACS (746 € à 1 007 € de revenus par mois pour une personne seule par exemple), une participation financière établie en fonction de l'âge :

Participation financière des assurés (hors Alsace-Moselle)

AGE	Montant mensuel de la participation financière
29 ans et moins	8 €
30 à 49 ans	14 €
50 à 59 ans	21 €
60 à 69 ans	25 €
70 ans et plus	30 €

Publié le 16 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

Aides au logement : du nouveau pour l'APL, l'ALF et l'ALS en 2020

A partir du 1^{er} janvier 2020, les aides personnalisées au logement (APL), allocations de logement familiale (ALF) ou encore allocations de logement sociale (ALS) seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur les revenus perçus deux ans plus tôt.

Votre aide au logement de janvier, février et mars 2020 sera donc calculée à partir des revenus touchés de décembre 2018 à novembre 2019.

Les informations sur les ressources des ménages seront actualisées automatiquement tous les trimestres de façon à recalculer tous les trois mois les droits des allocataires.

Pour les personnes dont la situation n'a pas changé depuis deux ans, il n'y aura pas d'évolution concernant le montant de ces aides.

Aucune nouvelle démarche ne sera nécessaire pour percevoir ces aides (le mode de calcul, les critères d'éligibilité et les barèmes ne changeant pas).

Enfin, le versement restera mensuel et à date fixe :

- le 25 du mois pour les allocataires en HLM ;
- le 5 du mois pour les autres allocataires.

*Publié le 07 novembre 2019.
Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).*

SOMMAIRE

Vie quotidienne	2
Editorial de Hubert Chazeau	3
Le carnet du PG-CATM	4
Les compagnons de la Libération	5/6
Civisme et Mémoire	7
Les cérémonies du 11 Novembre 2019	8
Inauguration du Monument des OPEX	9
La Toussaint Rouge	10/11
Une nouvelle rubrique « Un instant de votre vie »	12
Publicité Mistral	13
Société	14
Mots croisés de Pierre Nivet	15
Publicité Mistal	16

LE PG-CATM

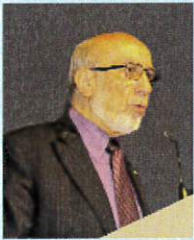
**adresse à ses lecteurs
et à leur famille ses Vœux.**

**QUE LA NOUVELLE ANNÉE
SOIT CELLE DE LA PAIX
ET DE**

LA SÉCURITÉ DANS LE MONDE !



EDITORIAL



Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes remerciements pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder pour mener à bien le devenir de votre Fédération. Devenir qui est entre les mains du Bureau, mais aussi du Comité Fédéral, avec l'assentiment de chacun.

Nous devons subir le transfert du siège de la rue Copernic pour une location provisoire rue Léo Delibes, dans l'attente d'un achat définitif dans des locaux adaptés à nos besoins, en tenant compte de nos difficultés dues aux années qui pèsent sur nos épaules.

L'état d'esprit et l'action solidaire envers nos membres restent notre principale raison d'être. L'adhésion à notre Fédération est un honneur et elle ne vient pas sans obligations ni responsabilités. Nous attendons de vous l'amitié la plus chaleureuse et une participation active et positive. Ceci implique le service à autrui et non l'intérêt personnel. Notre principal atout c'est la cohésion entre les différentes générations, 39/45, CATM, OPEX, sans oublier l'importance féminine dans nos associations.

Je vous invite à la réflexion.

Bonnes fêtes de fin d'année, joyeux Noël en famille, tous mes vœux de bonne santé pour pouvoir encore profiter des quelques bons moments que nous offre notre vieille terre.

Hubert CHAZEAU
Président Fédéral

LE CARNET DU PG-CATM

NÉCROLOGIE

Bernard LAURENT



C'est avec beaucoup de peine que nous venons d'apprendre le décès de notre ami Bernard Laurent, survenu le 14 novembre 2019, à l'âge de 85 ans.

Bernard Laurent avait été, entre autres, Président départemental de l'ADCPG-CATM de l'Essonne, Trésorier général adjoint de la FNCPG-CATM, Secrétaire Général de la FNCPG-CATM et Directeur de la publication du «PG-CATM».

Nommé en 1997 Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Avec lui disparaît un homme aimable, apprécié de ses amis aujourd'hui dans la peine. Ils garderont le souvenir de sa profonde chaleur humaine et de la lumière de son sourire.

A son épouse, sa famille, son association, nous adressons nos condoléances attristées.

Ses obsèques ont eu lieu, le mercredi 20 novembre 2019, en l'église de Breuillet (Essonne).

**LES BUREAUX DE LA FNCPG-CATM SERONT FERMÉS POUR CONGÉS ANNUELS
DU MARDI 24 DÉCEMBRE 2019 AU MERCREDI 1^{er} JANVIER 2020 INCLUS.**

LE CARNET DU PG-CATM

DISTINCTION

Nous venons d'apprendre avec beaucoup d'émotion la nomination au grade de **COMMANDEUR** dans l'ordre de la Légion d'Honneur de notre camarade **Claude EMILIAN**, président de la section de Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
Chaleureuses félicitations à notre camarade.

NOS PEINES

Jean-Pierre MOREIRA

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la disparition de Jean-Pierre Moreira, décédé le 18 novembre 2019.

- Président honoraire de l'AD de l'Aisne.
 - Était membre du Comité fédéral
 - Il était Chevalier de l'ordre national du Mérite.
- Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 22 novembre 2019.
Nous adressons nos condoléances attristées à la famille.

REVALORISATION DU POINT D'INDICE DES P. M. I.

Par arrêté de la Ministre des Armées et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics du 23 octobre 2019, la valeur du point d'indice des pensions militaires d'invalidité est fixée à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017 et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019, en application des articles L. 125-2 et R. 125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. (JORF n°0254 du 31 octobre 2019).

HAUSSE DU MONTANT DE LA RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS

Compte tenu de la hausse rétroactive du point d'indice de pension militaire d'invalidité, le montant de la retraite des anciens combattants passe à **757,64 euros par an**.

CÉRÉMONIE DE REMISE DE CROIX DU COMBATTANT AU TITRE DE LA PÉRIODE 1962-1964 EN ALGÉRIE

Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a remis lundi 14 octobre 2019, à 17h30 dans les salons du Gouverneur militaire de Paris, la Croix du combattant à 17 personnes ayant servi en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

L'attribution de la carte du combattant au titre de la période de 62-64 est une demande ancienne et partagée des associations d'anciens combattants.

Elle permet de bénéficier de la protection offerte par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG).

Elle permet également l'accès à des droits particuliers, comme la retraite du combattant et certains avantages fiscaux. Après étude approfondie, le gouvernement a considéré que cette demande pouvait être satisfaite.

Ainsi, les militaires français présents en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 sur la base des accords d'Evian, peuvent désormais bénéficier de la carte du combattant. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, cette décision devrait générer l'attribution de 50 000 cartes du combattant à terme. D'ores et déjà, plus de 32 000 ont été distribuées.

La commission nationale de la carte du combattant se réunira les 5 novembre et 12 décembre prochains afin d'examiner de nouvelles demandes.



S. A.

LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION



En novembre 1940, six mois après la signature de l'Armistice entre Pétain et le Troisième Reich, le général de Gaulle réfugié à Londres crée l'**Ordre de la Libération**.

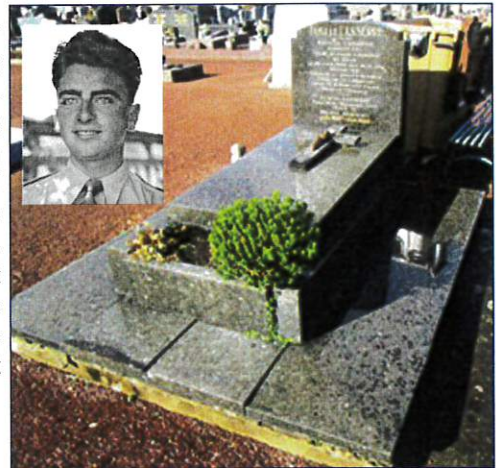
Deuxième ordre national français après la Légion d'honneur, l'**ordre de la Libération** est destiné «à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire», il ne comporte qu'un seul grade, **Compagnon de la Libération**.

Il a été remis à 1 038 hommes et femmes, à 18 unités militaires et à cinq communes françaises (Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'île de Sein). Parmi les 1038 membres de l'ordre de la Libération, 65 ont été tués avant le 8 mai 1945, alors qu'ils étaient déjà Compagnons, et 271 ont reçu cette distinction à titre posthume. En février 1944, Mathurin Henrio est abattu par les Allemands alors qu'il n'a pas 15 ans.

Un compagnon de la Libération, Raymond LASSERRE, Picard, décédé le 26 juin 1944 à Naples.



Pendant la campagne d'Italie, à partir du 10 mai 1944, il participe à de nombreuses missions de reconnaissance et de rétablissement des routes puis est chargé de la tâche délicate du déminage et de la pose des mines. Il s'en acquitte avec courage sous le feu de l'ennemi. Le 22 mai 1944, Raymond Lasserre est mortellement blessé au cours d'une opération de pose de mines devant Pontecorvo. Le 26 juin 1944, il succombe des suites de ses blessures à l'hôpital de Bagnoli, à Naples où il est inhumé. Son corps est rapatrié en France et inhumé à Beauquesne dans la Somme.



• «Le dimanche 1^{er} septembre 2019, à l'initiative de Rémi Bocquet, jeune étudiant en histoire, une cérémonie en hommage à l'aspirant Lasserre «compagnon de la libération, mort pour la France s'est déroulée dans le cimetière de Beauquesne.

Un dépôt de gerbe a été effectué sur la tombe en présence du maire, M. François Durieux, ses adjoints, du maire de Bouquemaison, M. Daniel Caron, du député M. Jean-Claude Leclabart et de quelques passionnés d'histoire. L'association départementale de la Somme était représentée avec quatre porte-drapeaux et le président M. Christian Buffet.»

L'ordre de la Libération a accueilli dans son rang : 73 étrangers (ou Français nés étranger), représentant 25 nationalités différentes, ont été faits Compagnon de la Libération. Le décret du 29 janvier 1941 prévoyait que les étrangers ayant rendu des services importants à la cause de la France libre pourraient recevoir la croix de la Libération, et seraient considérés comme membres de l'Ordre. Parmi les plus célèbres on peut citer :

- Le général Dwight Eisenhower - Compagnon du 28 mai 1945.
- Sa Majesté Mohammed Ben Youssef (Mohammed V du Maroc) - Compagnon du 29 juin 1945.
- Sir Winston Churchill - Compagnon du 18 juin 1958.
- Sa Majesté George VI, Roi d'Angleterre - Compagnon du 2 avril 1960.

DES PICARDS COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION



Jean CREPIN, né le 1^{er} septembre 1908 à Bernaville, décédé le 4 mai 1996 à Achères-la-forêt
Compagnon de la Libération par décret du 3 juin 1943.

Raymond LASSERRE, né le 8 décembre 1922 à Outrebois, décédé le 26 juin 1944 à Naples.
Compagnon de la Libération à titre posthume par décret du 20 novembre 1944.



Philippe LECLERC DE HAUTECLOCQUE né le 22 novembre 1902 à Belloy Saint Léonard, décédé le 28 novembre 1947 à Colomb Béchar (Algérie).
Compagnon de la Libération par décret du 6 Mars 1941.

LE CONSEIL DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION



Le 29 janvier 1941, le général de Gaulle nomme par décret les premiers Compagnons qui deviennent, en même temps, les premiers membres du **Conseil de l'Ordre de la Libération sous l'autorité du premier chancelier, Georges Thierry d'Argenlieu**. Les autres membres du Conseil sont alors le gouverneur Félix Eboué, le lieutenant Emmanuel d'Harcourt, Edmond Popieul, officier de marine marchande et Henry Bouquillard, adjudant dans les Forces aériennes françaises libres.

Le général de Gaulle, fondateur de l'Ordre de la Libération en a été le seul grand maître. Après sa mort le 9 novembre 1970, le Conseil de l'Ordre de la Libération décide qu'il n'aurait pas de successeur.

L'Ordre de la Libération semblait donc destiné à s'éteindre naturellement, en même temps que les derniers Compagnons de la Libération. Mais, comme il s'agit du deuxième ordre national français qui incarne les valeurs de la Résistance et de la Libération, qui,

de plus, assure plusieurs missions sur le plan de la mémoire (organisation des cérémonies du 18 juin au Mont-Valérien et du 9 novembre à Colombey-les-Deux-Eglises) et sur le plan social (secours aux enfants de Compagnons et de Médaillés), il était alors apparu nécessaire d'en assurer l'avenir.

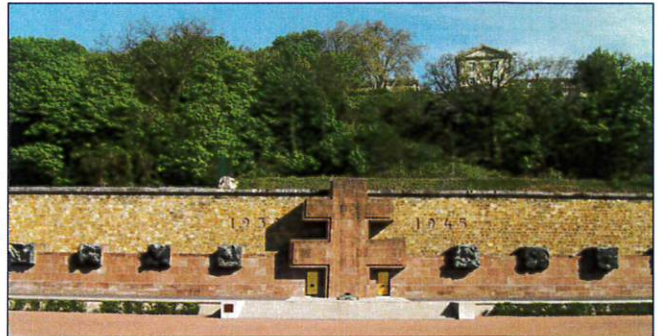
C'est pourquoi, le 26 mai 1999, la Loi n° 99-418 créait le Conseil national des communes «Compagnon de la Libération» établissement public national à caractère administratif. (J.O. du 28 mai 1999). Elle a été adoptée, à l'unanimité, par l'Assemblée nationale et le Sénat. Ce conseil se substitue au conseil de l'Ordre de la Libération qui, depuis la création de l'Ordre, assure le fonctionnement de l'institution aux côtés du Chancelier.

Parmi les Compagnons de la Libération, seules les cinq communes françaises titulaires de la croix de la Libération (**Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et l'Île de Sein**) sont assurées de ne pas disparaître. Il semblait donc logique de se tourner vers elles afin d'assurer la pérennité de l'Ordre de la Libération.

Souhait des Compagnons et des autorités de notre pays, **l'Ordre de la Libération doit perdurer en devenant une boussole de citoyenneté**, notamment auprès des plus jeunes. Une nation se nourrissant de vies exemplaires, les parcours et engagements des Compagnons et médaillés de la Résistance française, doivent continuer à inspirer nos concitoyens afin de développer et fortifier le nécessaire esprit de Défense devant animer la nation.

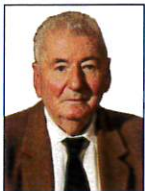
Le dernier des Compagnons de la Libération sera inhumé dans la crypte du Mémorial de la France combattante au Mont-Valérien, dans l'Ouest parisien. (Photo ci-contre)

A présent, il ne reste que quatre Compagnons de la Libération encore en vie, sur les 1 038 qui avaient été distingués pour leur engagement au sein de la France Libre pendant l'Occupation allemande. Il s'agit de Daniel Cordier, Hubert Germain, Pierre Simonet et Edgard Tupët-Thomé (98 ans).



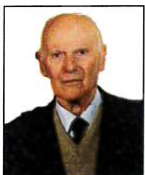
Daniel CORDIER né le 10 août 1920 à Bordeaux. Rallie la France Libre le 28 juin 1940 à Londres ; service «action» du Bureau central de renseignements et d'action (BCRA, services secrets de la France Libre) ; secrétaire de Jean Moulin du 1^{er} août 1942 au 21 juin 1943. Signe particulier : marchand de tableaux d'art contemporain réputé après la guerre, il a donné 500 œuvres au Musée Georges-Pompidou.

Compagnon de la Libération par décret du 20 novembre 1944.



Hubert GERMAIN né le 6 août 1920 à Paris. Rallie la France Libre à Londres fin juin 1940 ; 13^e demi-brigade de la Légion étrangère ; Syrie ; Libye ; Egypte ; Italie, Provence, Vosges, Alsace. Signe particulier : dernier officier vivant de la Légion étrangère à Bir Hakeim.

Compagnon de la Libération par décret du 20 novembre 1944.



Pierre SIMONET né le 27 octobre 1921 à Hanoï (VIETNAM). Engagé dans la France Libre le 1^{er} juillet 1940 à Londres ; 1^{er} régiment d'artillerie coloniale ; Syrie, Libye, Bir Hakeim ; Tunisie, Italie, Provence, Alsace.

Compagnon de la Libération par décret du 27 décembre 1945.



Edgard TUPËT-THOMÉ né 19 avril 1920 à Bourg-la-Reine. BCRA, 3^e régiment de chasseurs parachutistes ; résistance intérieure, un des quatre premiers engagés militaires secrets des FFL en France ; Bretagne, Jura, Hollande. Signe particulier : dernier Compagnon vivant des parachutistes de la France Libre.

Compagnon de la Libération par décret du 17 novembre 1945.

(Source : Musée de l'Ordre de la Libération)



U. F. A. C. (*Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre*)

• Nous publions ci-dessous une des résolutions votées lors de l'Assemblée Générale de l'UFAC réunie les 13 et 14 mai 2019, publiée dans «UFAC n° 138 de juillet 2019».

CIVISME ET MÉMOIRE

Motion sur le Service Civique au service de la Nation

A l'heure actuelle, le gouvernement français propose, aux jeunes volontaires âgés de 16 à 26 ans, des missions diverses et variées (environ 1700) dans le cadre d'un «Service Civique» en contrepartie d'une indemnité mensuelle de 580 euros.

L'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) souhaite que soit institué un réel Service Civique, en lien avec la Nation tout entière, se référant en premier lieu à l'article premier de notre Constitution — La France est une République laïque et sociale... — ainsi qu'aux préambules de la «Déclaration Universelle des Droits de l'Homme» de 1948 et de la synthèse du «Programme du Conseil National de la Résistance».

Le Service militaire n'est plus. Il se devait d'être réformé mais son absence a créé un vide dans le sentiment d'appartenance à notre Nation et à ses valeurs républicaines.

Aussi, en XXI^e siècle encore naissant, à ce moment charnière où bon nombre de personnes sont en perte d'identité, l'UFAC de par son expérience et ses connaissances, considère qu'un Service Civique obligatoire (d'un an) et non rémunéré, sur la base de contributions sociales et humanitaires à l'intérieur du pays, permettrait à bon nombre de jeunes de (re)trouver une identité républicaine faite certes de droits mais aussi de devoirs.

S'engager dans un Service Civique au nom de la République pourrait permettre une réelle insertion des jeunes en difficulté ou en phase de marginalisation, car des aménagements concrets leur permettraient de se voir proposer :

- ♦ un plan de formation qualifiante,
- ♦ un bilan complet de compétence professionnelle,
- ♦ un bilan santé complet,
- ♦ des cours de code de la route avec passage du permis de conduire (B, C et/ou D),
- ♦ des cours de secourisme et d'hygiène de vie,
- ♦ des enseignements appropriés pour développer leurs aptitudes,

En contrepartie, chaque appelé au Service Civique pourrait intégrer une mission au service de la France.

- ♦ défense et sécurité du territoire,
- ♦ sécurité civile,
- ♦ renfort hospitalier public,
- ♦ accueil et aide aux personnes en difficultés,
- ♦ aide et soutien aux personnes âgées.

Rendre le Service Civique obligatoire devrait permettre, selon l'UFAC, de recréer du lieu et de retrouver une égalité de droits et de devoirs.

LE 3 DÉCEMBRE 2019

LA FIN DES RÉDUCTIONS SNCF POUR LES PENSIONNÉS

Effectivement, l'**ordonnance n° 2018-1135 du 12 décembre 2018** «portant diverses dispositions relatives à la gestion de l'infrastructure ferroviaire et à l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de voyageurs», vise le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Et voilà, **comment seront supprimés, dès le 3 décembre 2019, tous les tarifs préférentiels** qui faisaient, depuis toujours, partie intégrante du droit à réparation, par le biais des cartes à simples ou doubles barres bleues ou rouges.

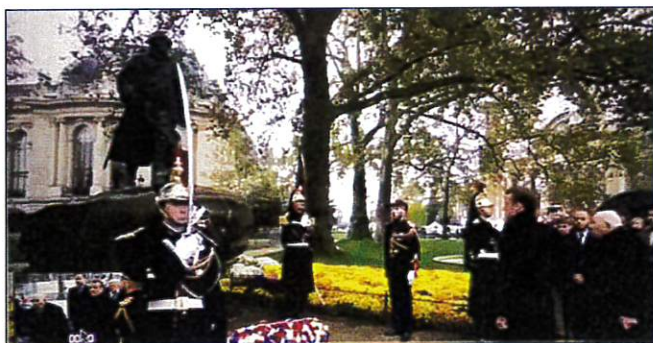
C'est de la sorte que, lorsque l'on consulte l'**article L. 251-1**, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, on voit apparaître en rouge la mention **«abrogation à venir»** et, plus bas, que l'on peut aller voir la version à venir (**L. 251-1 dans sa version applicable à compter du 3/12/2019**) ; qui vide de toute substance les cartes d'invalidité délivrées au titre du CPMIVG, puisqu'elles ne serviront plus que de «coupe-fil» dans les administrations qui, de toutes façons, n'ont plus de guichets, puisque la plupart des démarches doivent, maintenant, se faire sur internet !

Quant aux **articles L. 251-2 (gratuité du voyage SNCF pour le guide de l'invalidé à 100 %)**, **L. 251-5 (voyage annuel gratuit pour certains conjoints et partenaires survivants)** et **L. 523-1 (voyage sur les tombes)**, **ils sont donc purement et simplement abrogés.**

COMMÉMORATIONS

Le président de la République a présidé la traditionnelle cérémonie du 11 Novembre 2019 sous un ciel gris et pluvieux.

Dans la matinée, le chef de l'Etat a présidé la traditionnelle commémoration du 101^e anniversaire de l'Armistice avec un dépôt de gerbe devant la statue de Georges Clemenceau, la remontée des Champs-Élysées avec la grande escorte de la Garde Républicaine et le ravivage de la flamme du Soldat inconnu.



Dépôt de gerbe devant la statue de Georges Clemenceau.



La remontée des Champs-Élysées avec la grande escorte de la Garde Républicaine.



Dépôt de gerbe du Chef de l'Etat.



Le président a déjeuné à l'Élysée en compagnie de porte-drapeaux, de présidents d'Associations d'Anciens Combattants, des jeunes du Service National Universel, ainsi que celles et ceux qui contribuent à l'organisation des commémorations.

Ce sont les passeurs de notre mémoire, leur rôle est essentiel dans la vie de la Nation.

M. Eugène Locatelli, notre porte-drapeau fédéral représentant l'ensemble des porte-drapeaux, était à la table d'honneur à la droite du Président de la République Emmanuel Macron.

Le président Hubert Chazeau et le secrétaire général Serge Auffredou faisaient partie également des invités.

Dans l'après-midi, le chef de l'Etat s'est rendu au parc André-Citroën, dans le 15^e arrondissement de Paris, pour y inaugurer le premier monument national dédié aux morts pour la France en opérations extérieures depuis 1963, soit depuis la fin de la guerre d'Algérie.



11 NOVEMBRE 2019

Des Poilus aux soldats d'aujourd'hui

Inauguration du monument aux morts pour la France en OPEX

Le Président Macron rend hommage au «sacrifice suprême» des 549 militaires morts pour la France en OPEX.

Un an après le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, auquel avaient assisté de très nombreux chefs d'Etat et de gouvernement dont Donald Trump, Vladimir Poutine ou Angela Merkel, ces cérémonies commémoratives du 11 Novembre 2019 ont été l'occasion de rendre hommage aux soldats morts en OPEX et surtout d'inaugurer le premier monument aux morts qui leur dédié et de l'ériger en haut lieu de la mémoire. Il s'ajoute aux neuf autres que compte déjà le ministère des Armées, qui perpétuent la mémoire des guerres et conflits contemporains depuis 1870, dont trois le long de la Seine avec les monuments pour les soldats morts en Afrique du Nord et en Indochine.

Les cérémonies à l'Arc de Triomphe, sous une pluie fine, ont été classiques, après un dépôt de gerbe devant la statue de Georges Clemenceau, en présence de plus d'une vingtaine de jeunes du Service National Universel, et de nombreuses personnalités politiques. Après une Marseillaise et le passage en revue des forces armées, le président de la République a comme à l'accoutumée ravivé la flamme du Soldat inconnu, et salué longuement les porte-drapeaux et anciens combattants. Un déjeuner à l'Élysée a suivi, avec les acteurs qui font vivre toute l'année les cérémonies de ravivage de la Flamme de la Nation. Puis Emmanuel Macron s'est dans l'après midi au jardin du sous-lieutenant Eugénie Djendi, dans le parc André Citroën (Paris 15^e) où a été érigé le monument, avec huit années d'atermoiements. D'où une colère et une incompréhension militaire «très légitime» estimait Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat aux armées. *«Il est légitime d'entendre ces soldats dire : on n'a pas de reconnaissance dans ce pays. C'est pour ça que le président de la République a relancé le projet à sa prise de fonction et m'a confié cette mission que j'ai essayé de remplir le plus rapidement possible, compte tenu bien sûr des contraintes de certaines administrations. Mais en tout cas, c'est chose faite et je suis vraiment très heureuse que ce mémorial puisse être inauguré le 11 novembre, je me suis battue pour cela, le symbole est fort»* s'est elle félicité en rappelant que *«le 11 Novembre est la fête de tous les combattants»*.

(suite page 10)

CE MÉMORIAL EST LE VÔTRE

Outre la sculpture en bronze, qui représente six militaires portant un cercueil invisible, réalisée par Stéphane Vigny - «*Matérialiser le cercueil par le vide est la meilleure forme symbolique pour rendre hommage à nos soldats disparus*» - expliquait-il - le monument comprend un mur portant les noms des Morts pour la France en Opex. 549 noms sont inscrits, par théâtre d'opération (au nombre de dix-sept) puis par date du décès, devant lesquels le Président de la République s'est longuement attardé, après avoir déposé une gerbe tricolore devant le monument entouré par les ministres Florence Parly et Geneviève Darrieussecq.

Des élèves du lycée Barral de Castres ville où était né le brigadier-chef Ronan Pointeau et du lycée Saint-Caprais d'Agen ont lu des extraits de témoignages de militaires ayant été engagés en Opex et d'un proche d'un militaire mort pour la France à l'étranger.

«*Du Tchad au Mali, du Liban à l'Irak, des Balkans à la Syrie et au Burkina Faso, vous avez fait honneur à la France, partout, à chaque fois. Ce monument, ce mémorial est le vôtre*» a déclaré le chef de l'Etat. D'un ton grave et solennel, il a salué cette «*cohorte héroïque, ces femmes et ces hommes qui ont donné leur vie pour nous défendre et nous protéger à travers leur sacrifice suprême. En inaugurant ce monument, la France remplit une dette d'honneur*» a-t-il souligné, rappelant que cinq militaires étaient morts pour la France cette année encore dont le brigadier-chef Ronan Pointeau, tué le 2 novembre au Mali. «*Sa mort, récente, est venue rappeler que contrairement aux autres grands monuments nationaux, celui-ci va malheureusement s'enrichir des noms des soldats qui continueront de mourir pour leur pays, ce qui en fait à la fois sa force et sa singularité*» déclarait le général François Lecointre, chef d'Etat-major des Armées, qui a accompagné M. Macron pendant l'inauguration.

«*J'achève un projet inspiré par le président Nicolas Sarkozy et poursuivi par le président François Hollande dans cette continuité républicaine qui fait la force de notre nation*», a affirmé M. Macron, se disant conscient des «*conséquences opérationnelles, humaines, familiales des décisions d'intervention et des ordres d'engagements*» qu'il est amené à prendre «*pour le bien de la nation. Le chef de l'Etat vit avec cette part de tragique (...) Mais il le faut (...) et parce qu'il le faut, nous continuerons, aujourd'hui comme hier, demain encore, toujours, à défendre nos valeurs et à combattre nos ennemis*» a-t-il ajouté devant quelque 600 proches des militaires morts pour la France étaient présents, très émus, que le chef de l'Etat a salué longuement.

P. P.



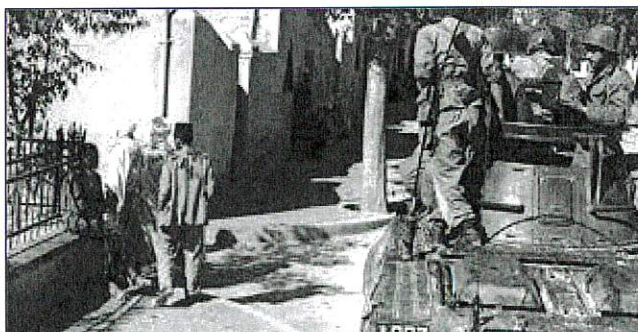
Inauguration du Monument aux Morts pour la France en Opérations Extérieures.

LA TOUSSAINT ROUGE DU 1^{ER} NOVEMBRE 1954 LORSQUE TOUT A COMMENCÉ !

Tout a commencé voilà 65 ans, lors de cette Toussaint appelée «*Toussaint Rouge*» ou «*Toussaint sanglante*» le 1^{er} Novembre 1954 marqué par une série d'attentats en plusieurs endroits du territoire algérien. Déclenchement de la guerre d'indépendance pour le FLN (Front de libération nationale) et de l'A.L.N. (Armée de libération nationale) qui venaient tout juste d'être créé en demandant au Gouvernement Français de négocier les modalités des relations entre la France et l'Algérie après l'indépendance, de la guerre d'Algérie pour les Français, qui ont réagi seulement le 5 Novembre par la voix de François Mitterrand, alors Ministre de l'Intérieur : «*La seule négociation, c'est la guerre !*».

Rares seront ceux qui comprendront sur le champ les conséquences de l'insurrection.

Cette journée est marquée par soixante-dix attentats en une trentaine de points du territoire algérien dont les Aurès et la Kabylie. Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, vers 1 heure du matin, l'explosion de trois bombes, à la Radio, au Gaz d'Algérie et aux pétroles Mory, avait secoué la ville endormie, provoquant une réunion de crise chez le gouverneur militaire. En dehors d'Alger, une soixantaine de sabotages et d'attaques de casernes militaires et de gendarmeries, bâtiments administratifs, bureaux de poste, fermes de colons, ponts et postes électriques ou voies ferrées... frappent tous les symboles de l'occupation coloniale française, en différents lieux du territoire algérien par des actions venant d'hommes et de femmes qui ne tarderont pas à être connus sous le nom de «*moudjahidîne*» par les Algériens, «*fellagha*» par les Français. Des tracts exigent la reconnaissance de la nationalité algérienne,



l'ouverture de négociations, la libération des détenus politiques, et promettent le respect des biens français et l'égalité des droits entre Français et Algériens. Ils sont signés du FLN, de l'ALN et du CRUA (Comité révolutionnaire d'unité et d'action).

«A l'époque, personne ne savait ce qu'était le FLN» raconte l'historien Sadek Sellam, auteur de «La France et ses musulmans : un siècle de politique musulmane» (Fayard). «Il y avait bien une volonté d'indépendance en Algérie mais cette voix était alors très pacifique et n'était pas prise au sérieux. Et là, en quelques heures, le FLN s'est fait un nom et le monde entier a pu entendre ses revendications.

Car ce qui marquera les esprits, ce ne sont pas les dix victimes des attentats du 1^{er} novembre 1954, mais bien un tract signé par le FLN, distribué aux quatre coins du pays, qui appelait à «se soulever pour un état algérien souverain». D'ailleurs, très peu d'objectifs sont atteints – les dégâts sont minimes, peu d'armes sont récupérées et certaines bombes posées sont défectueuses –, mais la mission principale des opérations, symbolique, était largement couronnée de succès : «il s'agissait d'acter le passage à la lutte armée, de choquer et de marquer les esprits au travers d'opérations spectaculaires» raconte Pierre Houpert.

UNE REVENDICATION INCONCEVABLE

Pour la France, cette revendication était inconcevable. «L'Algérie était française depuis 1830. Pour la majorité des Français de cette époque, elle l'avait toujours été et n'avait pas vocation à ne plus l'être», explique Sadek Sellam. En réponse aux événements du 1^{er} novembre, Pierre Mendès France, président du Conseil, prononce le 7 novembre 1954, cette phrase à l'Assemblée Nationale : «Ici c'est la France L'Algérie, c'est la France et la France ne reconnaîtra pas chez elle d'autre autorité que la sienne».

En ajoutant : «Il n'y aura de la part du gouvernement ni hésitation, ni attermoiement, ni demi-mesure dans les dispositions qu'il prendra pour assurer la sécurité et le respect de la loi. Il n'y aura aucun ménagement contre la sédition, aucun compromis avec elle, chacun ici et là-bas doit le savoir. A la volonté criminelle de quelques hommes doit répondre une répression sans faiblesse car elle est sans injustice. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la Nation, l'unité, l'intégrité de la République.

Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française» expliquait-il. Pour le pouvoir, déjà fragilisé par les révoltes marocaines et tunisiennes, la Toussaint Rouge était l'occasion d'affirmer que la France n'abandonnera pas son empire colonial. «L'Algérie était un symbole. Le Maroc et la Tunisie étaient des protectorats et non des départements. Le pouvoir savait que si l'Algérie se soulevait, tous les autres territoires occupés par la France suivraient» clarifie l'historien.

TRÈS PEU DE RETENTISSEMENT DANS L'OPINION

Dans ces attaques nocturnes, dix personnes ont trouvé la mort : quatre militaires – une première en Algérie – un policier, un caïd (un Algérien servant l'administration coloniale) et quatre civils. Les deux premières victimes sont deux Français d'Algérie : un chauffeur de taxi de confession juive, Georges-Samuel Azoulay et Laurent François, libéré depuis six mois du service militaire. Mais c'est la mort d'un jeune instituteur, Guy Monnerot, venu de la métropole avec son épouse qui émeut l'opinion : Leur autocar est attaqué dans

les gorges de Tighanimine. Ils sont extraits du véhicule ainsi que les autres passagers. Guy Monnerot est exécuté devant sa femme elle-même touchée par une rafale de mitrailleuse destinée à un caïd Hadj Sadok, membre de l'élite musulmane francophile.

Ces attentats ont très peu de retentissement dans l'opinion française et la presse métropolitaine en fait à peine écho. Mais ils n'en marquent pas moins le début de la guerre d'Algérie, huit années de tourments qui ont marqué durablement les esprits et les cœurs des deux côtés de la Méditerranée, célébré chaque année en Algérie le 1^{er} novembre. «Il n'en demeure pas moins qu'en ce 1^{er} novembre 1954 on ne peut imaginer que ces bandes de rebelles, que l'on nomme fellaghas et qui se qualifient de moudjahidin, soient une menace sérieuse.

D'ailleurs, elles se dispersent à l'approche des françaises troupes, mais l'insécurité s'est installée dans le bled et, surtout, le FLN mène une action politique très efficace à l'intérieur et sur le plan international. La guerre d'Algérie commence. Jalonnée par l'envoi du contingent, les journées de mai 1958 qui provoqueront la chute de la IV^e République, le putsch des généraux (1961), les accords d'Évian (mars 1962) qui marqueront l'indépendance de l'Algérie et l'exode de la population européenne».

LE TEMPS A FAIT SON OEUVRE

Soixante cinq ans après le déclenchement de la Guerre d'indépendance algérienne, le temps a fait son œuvre, le renouvellement des générations et l'avènement d'historiens né après le conflit, permet d'entrevoir les vérités selon Claire Arsenault, journaliste qui a beaucoup écrit sur l'Algérie et qui rappelle un sondage de de l'IFOP «Le Monde» réalisé pour le 60^e anniversaire, montrait le chemin parcouru. Ainsi, 68% des personnes interrogées pensaient que l'indépendance de l'Algérie a été une bonne chose pour la France et 65% pour l'Algérie.

Selon cette enquête, l'arrivée des Pieds-Noirs en France était considérée comme le fait le plus marquant de la guerre pour 59% des sondés, devant la libération d'un peuple colonisé (54%). Pour 66% des Français interrogés, «tout n'a pas été dit sur la guerre d'Algérie» (76% pour les jeunes). Comme elle le remarquait lors du 60^e anniversaire de la Toussaint Rouge «les acteurs de la Guerre d'indépendance qui se sont tus jusque-là, atteignent la vieillesse et avec elle le désir de dire «leur» vérité qui n'est pas toujours la même que ceux qui se sont installés au pouvoir en 1962.

En France aussi, les langues se délient, des anciens libèrent leur conscience, des archives s'ouvrent. Les amnésies organisées cèdent peu à peu. Mais tout ce matériel, aussi riche soit-il, ne suffira pas à refermer les plaies si les politiques des deux côtés de la Méditerranée ne décident pas, par des paroles et des gestes courageux, d'affirmer leur détermination à œuvrer à un vrai rapprochement».

L'ONACVG a montée, voilà maintenant plus d'un an, une exposition itinérante «La guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées ?» qui interroge la pluralité des mémoires entourant ce conflit et a pour vocation de libérer la parole autour de cette guerre, tout en transmettant cette mémoire aux jeunes générations. Ces 23 panneaux et plusieurs vidéos ont été présentés dans différents lieux».

P. P.

UNE NOUVELLE RUBRIQUE - UN INSTANT DE VOTRE VIE !

La Rédaction du journal fédéral propose à tous nos adhérents une nouvelle rubrique intitulée :
UN INSTANT DE VOTRE VIE !

Nous vous donnons la parole sous la forme vivante de la relation d'un événement important qui a marqué votre vie. Il s'agit, dans notre esprit, d'un récit qui sera publié dans les colonnes du journal avec la photo de l'auteur. Les sujets sont nombreux et variés ; ça peut être une joie intense, la tristesse, l'émotion, la peur, le danger, la souffrance ou la réussite d'un exploit peu commun. Ce flash peut, bien entendu, se rapporter aux événements qui ont jalonné votre vie.

Exemple : vos souvenirs, «la guerre d'Algérie, d'Indochine, des Opérations Extérieures», vos activités tout cela bien entendu dans la tradition de l'orientation fédérale.

Maintenant amis lecteurs, à vos plumes, soyez brefs et ajoutez une photo d'identité.

(Voir comme modèle le premier de ces articles écrit par notre ami Charles Deregnacourt (fils).

SOUVENIRS D'ENFANCE SOUS L'OCCUPATION

En octobre 1941, Charles Deregnacourt (père) est arrêté et incarcéré à la prison de la Santé à Paris.

«Ma mère obtiendra un droit de visite. Nous ne l'accompagnons qu'une seule fois dans ce parler aux compartiments surmontés de fenêtres grillagées. Vêtu d'un pull gris à col roulé, il se plaignait du froid humide qui régnait dans son cachot. Je pense que l'émotion devait être intense pour qu'il conseille à ma mère de venir seule aux prochaines visites.»

Après sa sortie de prison en décembre 1941, il vivra de petits boulots, changeant souvent d'adresses pour ne pas être «fliqué». En 1942. *«Nous sommes réunis dans un petit appartement au 76, porte de Clignancourt, dans le 18^e arrondissement à Paris, face à la caserne occupée par les Allemands.*

Anecdote comique : il est agacé de voir qu'un allemand, régulièrement, observe les occupants à la jumelle.

Il ouvrira la fenêtre son pantalon et lui fera voir la lune.

Certaines nuits la sirène retentit. Tout en descendant dans les caves de l'immeuble, nous percevons le bruit sourd des bombardements (sur le Bourget) et les tirs de DCA venant de la caserne d'en face. De puissants projecteurs balayaient la nuit. Chaque famille habitant le bloc est munie d'un sac contenant quelques provisions au cas où l'alerte durerait longtemps et d'une lampe pigeon, les coupures de courant étant fréquentes.

Le 28 avril 1942 à 7 heures du matin, la police française frappe violemment à la porte. Mon père va ouvrir. Il est poussé sans ménagement dans le salon (nous avons ordre de perquisitionner). Sans attendre, les policiers en civil se mettent au travail : nous sommes encore couchés. Ils font irruption dans nos chambres, nous font lever et nous posent, l'air paternel, des questions précises du genre : ton papa reçoit-il beaucoup d'amis ? Nos matelas sont retournés, les armoires vidées de leur contenu. Tout est passé au peigne fin. Dans une grosse valise posée sur la garde robe, un inspecteur découvre le livre «Mein Kampf». Il s'étonne de voir que mon père puisse s'intéresser à ce genre de littérature. La perquisition n'a rien donné. Le policier lui ordonne de prendre quelques affaires personnelles et, fermement encadré par trois autres fonctionnaires, il est mis en état d'arrestation.»

Il est interné au camp de concentration de Compiègne, puis dirigé sur le littoral dans un camp de travail. Il réussit à s'évader et remonte sur Paris. Il est recherché par la Gestapo et il devient primordial d'assurer la sécurité de sa femme et de ses enfants.

Après avoir obtenu l'assurance que nous étions hors de danger, ma sœur Jeannine et moi dans l'Allier et mon frère Pierre accueilli par une tante de Leforest. Quant à ma sœur Monique, sourde et muette de naissance, elle sera hébergée par une famille d'accueil en Côte d'Or.

Seul mon plus jeune frère Jean-Jacques restera avec ma mère».

En avril 1943, il arrive au village de Feux dans le Sancerrois. Il fait l'acquisition d'une maison à l'entrée du Bourg. Il rejoint le

groupe Vengeance commandé par le capitaine Daniel. En couverture, il sera employé dans l'exploitation forestière Nerault.

«Pendant ce temps, nous nous habituons à notre nouvelle vie. Jeannine et moi sommes recueillis par des fermiers tandis que Pierre se retrouve chez une dame âgée. La séparation est très mal vécue, d'autant que l'accueil est loin d'être agréable. Nous avons affaire à des gens rudes dont le seul but est de nous faire travailler. Nous sommes, vu notre âge, en manque d'affection et le désespoir nous hante sans cesse. Quand sortirons-nous de ce cauchemar ? Afin d'éviter d'attraper des poux, on nous rase la tête. Ma sœur ne se console pas de cette humiliation. On nous envoie garder les oies. En culotte courte et pieds nus dans des sabots trop grands fourrés de paille, les journées sont longues et monotones... La patronne est une femme froide et sévère. «Si vous voulez manger, il faut gagner votre pitance», nous dira la fermière. Nous dormions dans la grange avec les chiens et même les rats. Mon seul ami était le chien «Pato» qui dormait toujours à côté de moi comme pour me protéger et éloigner les rats. En contrepartie je lui donnais un peu de ma maigre pitance...

Mon frère Pierre n'aura guère plus de chance que nous, la vieille dame se comportant sévèrement avec lui. Il lui était interdit d'utiliser les toilettes, il devait, été comme hiver, aller faire ses besoins sur le tas de fumier au bout du jardin.

Ma sœur Jeannine réussit à se plaindre auprès d'une assistance sociale et ira rejoindre mon frère Pierre, avec qui, elle partagera un sort guère plus enviable.

Me voici seul, désespérément seul avec mes oies... Depuis que je suis seul, le chien «Pato» ne me quitte plus d'une semelle...

Un soir alors que la nuit commençait à tomber, il est venu à côté de moi comme il le faisait toujours avec dans la gueule un pied de cochon cuit qu'il avait certainement volé... ?

Pourquoi ne l'a-t-il pas mangé seul dans un coin ! Nous l'avons mangé tous les deux, quel festin ! Je pense que l'amour que je porte aujourd'hui pour les animaux en général, et surtout pour les chiens vient de cette période...

Mon frère et ma sœur me raconteront plus tard qu'il leur était interdit de boire l'eau du puits, et que bien souvent ils buvaient dans l'auge des canards.

Cette période de notre enfance fut extrêmement traumatisante. Nos parents nous manquaient beaucoup.

Le retour : *«Il m'est impossible de décrire la joie qui m'envahit lorsque maman vint me chercher par une belle journée de juin 1943. Elle est arrivée à vélo derrière lequel était attachée une remorque, ou plutôt une caisse en bois sur roue dans laquelle se trouvaient mon frère Pierre et ma sœur Jeannine. Nous nous sommes retrouvés en famille enfin libérés de cette terrible angoisse qui nous avait tenaillés pendant de longs mois»....*



LA GUERRE D'ALGÉRIE

60 ANS DÉJÀ !



CETTE PIÈCE DORÉE À L'OR FIN 24 CARATS

0€*
au lieu de **24,50€**

jusqu'au
03/01/2020

- Ø 41 mm - 31g
- Cupronickel doré à l'Or fin 24 carats
- Livrée sous capsule
- Revers : Carte de l'Algérie

Avers

Cette magnifique pièce dorée à l'Or fin 24 carats marque le souvenir des actions militaires.

Tél. service clientèle : 0892 345 22 (0,40 TTC la minute + prix de l'appel)
RCS Paris B 331 479 287. Offre réservée aux personnes majeures. (* = 6,50€ de frais de traitement).

OFFRE DÉCOUVERTE limitée au 03/01/2020 CETTE PIÈCE OFFERTE

À retourner sous enveloppe affranchie au : Club Français de la Monnaie - 6 rue Anatole de la Forge - 75858 Paris Cedex 17

www.tresordupatrimoine.fr

Oui, envoyez-moi la pièce GRATUITE, dorée à l'Or fin 24 carats, "Opérations pierres précieuses 1959-1960" (limite : 1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 6,50€ par :

Chèque à l'ordre du Club Français de la Monnaie

Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N° _____

Date de validité _____ Cryptogramme au dos de ma carte _____ (indispensable)

Livraison sous 2 semaines. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco jusqu'au 03 janvier 2020.

Envoyez-moi sans obligation d'achat, selon la lettre jointe à ma pièce, les autres pièces de la collection "Combattants du XX^e Siècle dorés".

Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Notre politique de traitement des données personnelles est consultable sur notre site internet. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes, si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous contacter en nous indiquant vos nom, prénom et adresse. Offre réservée aux personnes majeures. Retrouvez nos conditions générales de vente complètes sur notre site internet www.tresordupatrimoine.fr. Tous les cartons d'emballage de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle "papiers et cartons".

1570610 1117D/P9286

M^{me}/M. _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Tél. _____ Date de naissance JJ/JJ/MM/AA

Informez-moi de vos offres internet:

E-mail _____ @ _____

En nous communiquant votre adresse e-mail, vous acceptez de recevoir les offres commerciales de notre société et de nos partenaires.

Date _____

Merci de ne rien agraffer ou scotcher à votre bon de commande.

Signature obligatoire

CLUB FRANÇAIS DE MONNAIE
UN DÉPARTEMENT DE TRÉSOR DU PATRIMOINE

406/19

LES SENIORS ET LA ROUTE

Sur les routes, les seniors sont particulièrement exposés aux risques d'accident. Ils représentent un enjeu spécifique de la sécurité routière. En 2016, ils étaient 886 à avoir perdu la vie sur la route, soit 25 % de la totalité de la mortalité routière alors qu'ils ne représentent que 19 % de la population. Afin de limiter les risques, différentes solutions existent pour savoir si vous êtes encore apte à la conduite, notamment des stages de remise à niveau.

Quels risques pour les seniors ?

Avec l'âge, les conducteurs deviennent plus prudents. Pour autant, une longue expérience de la conduite ne dispense de s'interroger sur ses capacités pour prévenir d'éventuelles difficultés et continuer à conduire en toute sécurité.

Les seniors surreprésentés dans la mortalité des piétons

Ramenés à leur part dans la population, les seniors sont surreprésentés dans la mortalité piétonne : 52% piétons tués sont âgés de plus de 65 ans, pour une part dans la population de 19 %. Plus particulièrement, les plus de 75 ans et plus (52 décès en plus), et dans une moindre mesure les 18-24 ans (16 décès en plus) et les 0-14 ans (12 décès en plus).

Quels sont les effets de l'âge sur la conduite ?

Avec l'âge, des altérations physiologiques apparaissent. Ces changements, qui portent essentiellement sur la vision, l'ouïe et la motricité, modifient progressivement l'aptitude à la conduite.

- Diminution de l'acuité visuelle ;
- Baisse de la vision de près et de la vision de loin ;
- Temps d'accommodation plus long entre la vision de près et la vision de loin ;
- Altération de la perception de la luminosité, des contrastes et des couleurs ;
- Rétrécissement du champ visuel.
- Diminution de la résistance à l'éblouissement : Le temps de récupération d'un œil ébloui augmente avec l'âge. Quand il faut 10 secondes à 25 ans, cela peut mettre jusqu'à 2 minutes chez les plus de 40 ans.
- Affaiblissement de la qualité de l'audition : discerner les sons et localiser leur origine est plus difficile.
- Diminution des réflexes : le temps de réaction est plus long. Votre médecin est au cœur du repérage et du dépistage des affections susceptibles d'altérer la capacité de conduire.

N'hésitez pas à lui poser des questions, et à lui demander des conseils.

Comment adapter son comportement pour rester apte à la conduite ?

Avec un minimum d'organisation et une bonne hygiène de vie, il est possible de pallier les déficiences et d'adapter son comportement à ses facultés de conduite.

Il est indispensable de veiller à son état de santé, et d'avoir une pleine conscience de ses capacités. Pour cela, il est nécessaire de consulter régulièrement son médecin.

Des équipements automobiles peuvent faciliter la conduite : boîte de vitesse automatique, direction assistée, réglage électrique des rétroviseurs, etc.

Ils permettent de se concentrer pleinement sur la route.

Vérifiez également vos fonctions sensorielles (**vue et ouïe**), vos fonctions cérébrales, vos fonctions sensitives (mouvement, vitesse), et vos fonctions motrices.

Sachez remettre en question votre capacité de conduite : les incidents à répétition peuvent être le signe annonciateur d'un accident plus grave. N'hésitez pas à prendre l'avis de votre entourage ;

Afin de réduire les risques, vous devez aussi éviter les suceries, les aliments riches en graisse, la consommation d'alcool mais aussi les longs parcours et les heures de pointe. Pensez à planifier vos trajets à l'avance. Les soucis et le stress peuvent gêner la concentration sur la route.

S'il le faut, préférez le train à la voiture ;

La fatigue et le manque de sommeil sont un risque réel. En cas de somnolence, faites une pause d'au moins quinze minutes dès les premiers signes.

Prenez garde aux médicaments incompatibles avec la conduite, et ne conduisez jamais sous l'emprise de médicament sans avoir eu l'avis de votre médecin.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL «LE PG-CATM»

Je désire m'abonner au journal national «LE PG-CATM» moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal «LE PG-CATM», 7 rue Léo Delibes, 75116 Paris.

⁽¹⁾ Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

LES MOTS CROISÉS DE PIERRE NIVET



HORIZONTALEMENT

- I. Signification.
- II. Chauve souris .
- III. Bien cuit – Partie du bouton.
- IV. Début d'étagère – Au dessus du Roi – Fin du flirt.
- V. Ville aux arènes – Vedette.
- VI. Bout de case – Ville allemande.
- VII. Poches Ventrales – Tôle sans voyelles.
- VIII. Le meilleur – Début d'arrêt – Trouble musculaire.
- IX. Grande Ecole – Voies de circulation.
- X. Use de détours.

VERTICALEMENT

1. Désormais.
2. Donnes un plaisir sensuel.
3. Organismes une fête – Fin de verbe – Fin de verbe.
4. Riait à demi.
5. Action de lancer.
6. Non femelle – Transpirées.
7. Tête d'élève – Hardis.
8. Arrivé – Existences – Langues du Sud.
9. Mouche endormeuse – Mélodie.
10. Fêtée du jour – Nuage épais.

PROBLÈME n° 218

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

SOLUTION DU PROBLÈME N° 217

HORIZONTALEMENT

- I. MOUVEMENTS. II. UNS - MALES. III. STERILE - ES. IV. SISE - VTT. V. AC - CS - OISE. VI. RABAISSEE. VII. DR - NOUES. VIII. IGUANES - AU. IX. NU - ISE - OIE. X. SEPT - SACRE.

VERTICALEMENT

1. MUSCARDINS. 2. ONT - CARGUE. 3. USES. 4. RICANAÏT. 5. EMISSIONS. 6. MALE - SUEES. 7. ELE - OSES. 8. NE - VIES. 9. TSE-TSE - AIR. 10. STE - NUÉE.

LES STAGES DE REMISE A NIVEAU POUR LES SENIORS ?



Si vous avez passé votre permis il y a longtemps, que vous ne vous savez pas comment vous positionner à un rond point ou quelle attitude adopter sur la route, **vous pouvez vous inscrire à un stage de remise à niveau.**

Cela vous permettra notamment de revenir sur les évolutions du code de la route, mais aussi de vous confronter à votre conduite. Il est difficile de s'évaluer soi-même, laissez des professionnels s'en charger !

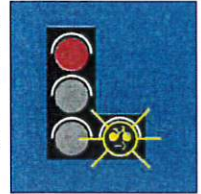


Soyez prudent au démarrage d'un stop, cas fréquent d'accident mortel pour un conducteur âgé, souvent en raison d'une mauvaise appréciation de la vitesse du véhicule circulant sur la voie prioritaire ou d'une vitesse d'exécution parfois moins rapide. Restez aussi très vigilant à la signalisation afin d'éviter les prises de route ou autoroute à contresens.

A SAVOIR

Les nouvelles signalisations

Ce signal autorise les cyclistes à tourner à droite même si le feu est rouge. **Regardez bien à droite et à gauche**



Ce panneau indique que les cyclistes peuvent rouler dans les deux sens dans une rue dans une rue à sens unique, dès lors la prudence s'impose.

Vous êtes sur un espace ouvert à tous : deux roues, voitures... si vous êtes piéton, **vous avez la priorité sur tous, à l'exception des tramways.**



Le panneau B1J rappelle un sens interdit à tout véhicule. Il est notamment installé le long des bretelles des sorties d'autoroute et des voies rapides.



L'ATTENTION DE L'ENTOURAGE EST PRIMORDIALE POUR PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

L'entourage des seniors est souvent le premier à constater une diminution de la réactivité physique et psychologique. Même s'il peut parfois paraître délicat de réagir, les proches ne doivent pas hésiter à alerter les seniors à ce sujet.

(Source : la Sécurité Routière -Ministère de l'Intérieur).

Société
SNAPP
REPORTAGES
Boutillier
Georges

B. P. 27
92250
La Garenne
Colombes
Portable
06 75 66 45 29

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tel : 01 40 02 99 00

LE PG-CATM

68^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
DECEMBRE 2019 - N° 1008

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : Georges Merle
Administration-Rédaction
7 rue Léo Delibes, 75116 PARIS

Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

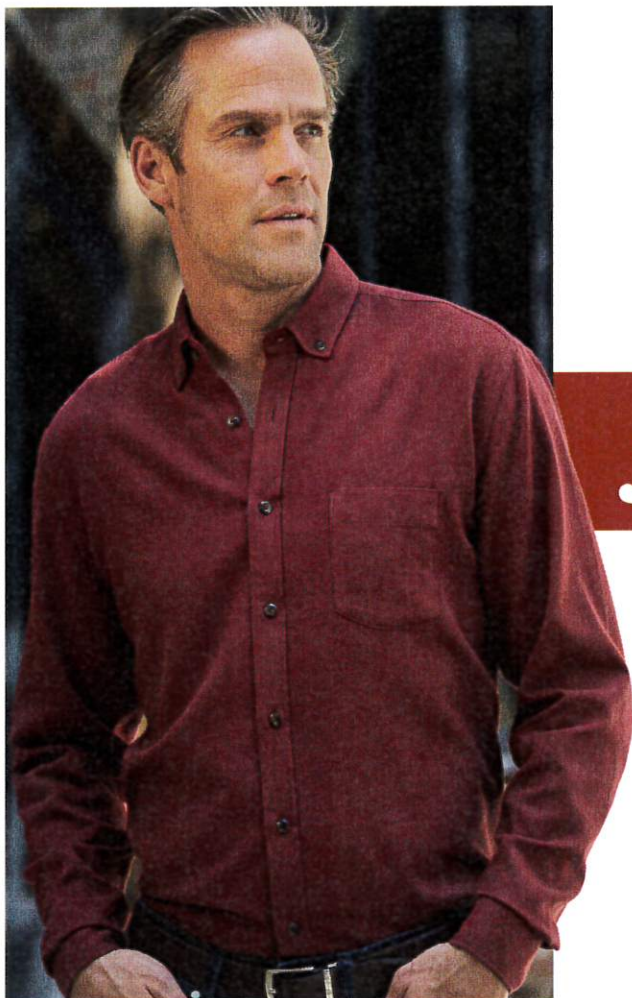
Abonnements :

Le numéro : 1,82 € - Un an (11 n°) : 20 €

Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET

Parc de la Vatine, 11 rue Pierre-Gilles de Gennes
76130 MONT-SAINT-AIGNAN



Fashion
L'HOMME
MODERNE

OFFRE DE BIENVENUE

3 CHEMISES
pour le prix d'1

29€
au lieu de 87€



Fashion L'Homme Moderne, depuis plus de 35 ans, vous habille avec élégance et confort.

Flanelle - 100 % coton - Coupe droite - Col boutonné - Poignets réglables - Coloris : ocre, bordeaux et marine - 5 tailles disponibles.

VOS GARANTIES :

- Expédition sous 6 jours
- Satisfait ou remboursé
- 30 jours pour changer d'avis
- Offre valable jusqu'au 05/01/2020

VOS FRAIS DE PORT OFFERTS

avec le code privilège **V2007**

0 892 680 165

Service 0,40 € / min
+ prix appel

7j/7 de 8h à 20h

www.lhommemoderne.fr/flanelles319

Indiquez le code **V2007** dans votre panier



À retourner sous enveloppe affranchie à : Fashion - L'Homme Moderne - BP 10884 - 27008 Evreux Cedex

V2007-P2819

OUI, je profite de votre offre de bienvenue avant le 05/01/2020 et je reçois mon lot de 3 chemises (1 lot par foyer) pour 29 € au lieu de 87 €. Les frais de port de 7,95 € me sont offerts.

Je choisis 39/40 (M) - Réf: 0235966 45/46 (2XL) - Réf: 0235969

ma taille : 41/42 (L) - Réf: 0235967 47/48 (3XL) - Réf: 0235970

43/44 (XL) - Réf: 0235968

Ci-joint mon règlement total de 29 € seulement par :

Chèque à l'ordre de FASHION - L'HOMME MODERNE

Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard).

N°: _____

Date de validité: _____ Cryptogramme au dos de ma carte: _____ (indispensable)

Cette offre ne m'engage à rien d'autre. Valable pour la France métropolitaine et Monaco, dans la limite des stocks disponibles. Expédition sous 6 jours maximum.

Mme/M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour mieux vous servir :

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Informez-moi de vos offres Internet :

Email : _____

Date : _____

Signature obligatoire :

FASHION
L'HOMME MODERNE

RCS Paris B 410 714 885

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Fashion L'Homme Moderne - Service clientèle - 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel actif de Reder SAS. Les 3 chemises sont de même taille et ne peuvent être vendues séparément. Prix unitaire de chaque chemise : 29 €.